**Plan de performance énergétique**

*Période concernée*

*Entreprise*

*Site*

*Adresse*

*Contact*

*Date*

Table des matières

[1) Identification du site 3](#_Toc82004218)

[2) Description du périmètre et de l’activité du site 4](#_Toc82004219)

[a. Présentation de la société 4](#_Toc82004220)

[b. Description du périmètre du PPE 4](#_Toc82004221)

[c. Historique du site 4](#_Toc82004222)

[d. Présentation du/des processus de production et des utilités en jeu 4](#_Toc82004223)

[e. Description des équipements industriels 4](#_Toc82004224)

[3) Situation énergétique du site 5](#_Toc82004225)

[a. Répartition de la consommation énergétique 5](#_Toc82004226)

[b. Description des Usages Énergétiques Significatifs (UES) et leur consommation associée 5](#_Toc82004227)

[c. Description du plan de comptage 5](#_Toc82004228)

[d. Actions réalisées par le passé 6](#_Toc82004229)

[e. Définition de l’année de référence 6](#_Toc82004230)

[4) Positionnement du site dans le secteur d’activité concerné 7](#_Toc82004231)

[5) Définition de l’objectif de performance énergétique 8](#_Toc82004232)

[a. Identification des indicateurs de performance énergétique (IPE) 8](#_Toc82004233)

[b. Historique des IPE 8](#_Toc82004234)

[c. Facteurs statiques et pertinents d’influence des IPE 8](#_Toc82004235)

[d. Définition d’objectifs pour chaque IPE 8](#_Toc82004236)

[e. Objectif à 5 ans 8](#_Toc82004237)

[6) Plan d’actions 9](#_Toc82004238)

1. Identification du site

Raison sociale :

Forme juridique :

Capital :

Date de création :

Adresse :

Adresse du Siège Social :

Téléphone :

Numéro RCS :

Numéro SIRET :

Code APE :

Activité :

Signataire du dossier :

Responsable du dossier :

1. Description du périmètre et de l’activité du site
	1. Présentation de la société

*Présentation succincte de la société et de son activité*

* 1. Description du périmètre du PPE

*Description complète du périmètre permettant de comprendre l’envergure du Plan de Performance énergétique (PPE), au niveau du ou des sites*

* 1. Historique du site

*Description des évènements passés permettant de comprendre le contexte actuel de l’entreprise*

* 1. Présentation du/des processus de production et des utilités en jeu

*Explication des process de production permettant de comprendre les actions industrielles et leurs impacts pour l’industriel. La présence de schémas explicatifs permet de mieux assimiler les process, les consommations des différents équipements et les objectifs définis par la suite.*

* 1. Description des équipements industriels

*Liste des équipements et des usages principaux ayant une consommation énergétique significative, avec indication de leur puissance associée*

1. Situation énergétique du site
	1. Répartition de la consommation énergétique

*Descriptif de la répartition des consommations énergétiques par type d’énergie et par usage :*

* *Types d’énergies consommées et volumes associés ;*
* *Répartition de la consommation par source type d’énergie ;*
* *Répartition de la consommation par source type d’énergie ;*
* *Répartition de la consommation par usage ;*
* *Différentes pertes d’énergie.*

*Il doit être clairement indiqué si les flux d’énergie sont basés sur des mesures, des estimations ou des calculs.*

*Toutes les consommations d’énergie seront de préférence exprimées en MWh.*

*Cette partie permet d’identifier les impacts de chaque équipement et de chaque action dans la performance énergétique du site et ses objectifs.*

* 1. Description des Usages Énergétiques Significatifs (UES) et leur consommation associée

*Définition et justification, au sens de l’ISO 50 001, des usages énergétiques significatifs (UES) : part importante dans la répartition de la consommation énergétique, et/ou présentant un potentiel important d’amélioration contribuant à la performance énergétique du site et de la consommation associée aux équipements.*

*N.B. : Les critères définissant le caractère significatif sont déterminés librement par l’entreprise. Toutefois, ils doivent être documentés et explicités.*

* 1. Description du plan de comptage

*Description du plan de comptage existant, ainsi que son évolution prévisionnelle.*

*Le plan de comptage est un outil d’aide à la décision et au pilotage avec la mise en place d’indications synthétiques qui donnent une vision globale et dynamique du site.*

*Il permet de visualiser les mesures prises en compte dans la performance énergétique du site, ainsi que du potentiel d’évolution du dispositif en vue de la performance énergétique du site.*

*Le plan de comptage peut par exemple prendre la forme du tableau suivant :*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Energie* | *Usage* | *Moyen de relève* | *Contrôle* | *Utilisation* |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

*Il convient également de préciser le positionnement des compteurs sur l’architecture énergétique du site.*

*Enfin, cette partie comprendra une présentation du système de supervisions énergétiques (EMS). Il s’agit de l’ensemble des outils informatiques utilisés pour surveiller, contrôler et optimiser les performances de production et des réseaux d’énergie, en assurant sa sûreté de fonctionnement.*

*N.B. : L’amélioration du plan de comptage et/ou la mise en place d’un système de supervisions énergétiques (EMS) peuvent être intégrées au plan d’actions du plan de performance énergétique.*

* 1. Actions réalisées par le passé

*Description des actions de performance énergétique déjà réalisées au cours des années précédant la période couverte par le présent PPE et des résultats obtenus.*

* 1. Définition de l’année de référence

*Justification et argumentation du choix de l’année de référence, permettant d’observer les évolutions de performances énergétiques du site.*

*L’année de référence doit être représentative d’un fonctionnement normal de l’entité ou du site.*

*Pour un même site, plusieurs consommations et productions de référence peuvent être fixées selon l’activité.*

1. Positionnement du site dans le secteur d’activité concerné

*Benchmark du secteur BREF (fédération, institut, association, centres techniques, etc.)*

*Positionnement par rapport aux MTD, BREF*

*Comparaison vis-à-vis des autres sites du groupe, en France et à l’étranger, si existant*

*Argumentation de l’objectif par rapport au benchmark*

1. Définition de l’objectif de performance énergétique
	1. Identification des indicateurs de performance énergétique (IPE)

*Un indicateur de performance énergétique (IPE) est une valeur quantitative ou mesure de la performance énergétique (selon la norme ISO 50 001).*

*Les IPE choisis doivent permettre d’évaluer les performances énergétiques des différents UES et procédés industriels, et de suivre leur évolution dans le temps.*

*Il convient de définir un IPE agrégé sur la base de la consommation énergétique globale du site et de sa production (ex : kWh / t de produits finis). Des IPE plus ciblés doivent également être définis pour chaque UES identifié, afin de permettre une analyse plus fine de la performance énergétique (IPE process et IPE utilités notamment).*

*Une référence et un calcul d’incertitude doivent être définis pour chaque IPE, afin d’apprécier l’atteinte de l’objectif. L’incertitude renseigne sur la qualité de la mesure en estimant la confiance que l’on a dans la valeur obtenue selon différentes imperfections (objet, opérateur, conditions, appareil de mesure, etc.).*

* 1. Historique des IPE

*Données historiques de chaque paramètre permettant de justifier et argumenter sur les performances énergétiques et ambitions du site*

* 1. Facteurs statiques et pertinents d’influence des IPE

*Préciser les principaux facteurs d’influence externes pouvant impacter les valeurs des IPE.*

*Ces indications permettent de saisir et de justifier les écarts éventuels pouvant arriver au cours du temps.*

* 1. Définition d’objectifs pour chaque IPE

*Définition d’un objectif à 5 ans pour chaque IPE. Les objectifs doivent être cohérents avec l’ambition souhaitée*

* 1. Objectif à 5 ans

*Choix d’un objectif global à 5 ans. Cet objectif peut être indexé sur un IPE et doit être ambitieux.*

*Il est défini comme un pourcentage d’amélioration de la performance énergétique à atteindre via la mise en place d’actions d’économies d’énergie.*

*Définition de jalons annuels indicatifs.*

1. Plan d’actions

*Détails des actions définies dans le cadre du PPE (description des actions, investissements, gains énergétiques et % sur l’objectif, gains financiers, IPE concerné(s), UES concerné(s), TRI)*

*Atteinte de l’objectif*

*Montant de l’abattement du TURPE espéré ou octroyé*